

REGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTO 2015

L'association HORIZONS D'ALSACE dont le siège social se situe à l'hôtel AU BOIS LE SIRE, 20 rue Charles de Gaulle, 68370 ORBEY, organise un jeu concours du 1^{ier} avril 2015 au 30 novembre 2015.

La participation au jeu concours est proposée aux clients ayant séjourné dans l'un de nos hôtels au cours de l'année 2015 dans le cadre de l'un des forfaits que propose Horizons d'Alsace.

Il suffit pour participer, d'envoyer par mail à infos@horizons-alsace.com, une (ou plusieurs) photo de votre séjour, qui vous aurait incités à venir visiter notre belle vallée. Cette photo pourra ensuite être publiée sur notre site et sur tout autre support de communication.

Le jury, composé de tous les membres de l'association HORIZONS D'ALSACE est souverain dans la décision concernant la photo gagnante.

Le lot gagnant est un séjour d'une nuit pour 2 personnes dans l'un de nos hôtels. Ce séjour comprend l'hébergement et le petit-déjeuner (le dîner n'est pas compris).

Le gagnant sera automatiquement prévenu par l'association HORIZONS D'ALSACE. Le lot est valable durant toute l'année 2016 en dehors des jours fériés sur réservation préalable et ne pourra pas être échangé contre sa valeur monétaire.

Les organisateurs se réservent le droit et ne peuvent être tenus responsables si, pour quelques raisons que ce soit (nombre insuffisant de photos, photos de mauvaise qualité, photos non exploitables sur un support de communication ...) le jeu venait à être reporté ou annulé.

Les participants au concours accordent à l'association HORIZONS D'ALSACE l'autorisation de diffuser à titre gratuit et sans aucune restriction la ou les photos envoyées, sauf demande expresse du participant. En aucun cas, l'auteur de la photo ne pourra faire de réclamation pécuniaire à l'encontre de l'association HORIZONS D'ALSACE.

Les personnes identifiées sur les photos auront donné leur accord à l'auteur quand à l'utilisation de la photo envoyée et n'intenteront pas d'action en justice contre l'association HORIZONS D'ALSACE en cas d'utilisation de leur image.

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)